

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CL 2022/77-RVDF
décembre 2022

- AUX:** Points de contact du Codex
Points de contact d'organisations internationales ayant le statut d'observateur auprès du Codex
- DU:** Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius,
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires
- OBJET:** **Demande d'observations sur les critères et procédures pour l'établissement de niveaux d'action pour un transfert accidentel et inévitable de médicaments vétérinaires de l'alimentation animale vers des aliments d'origine animale**
- DATE LIMITE:** 30 janvier 2023

GÉNÉRALITÉS

1. Pour prendre connaissance des informations générales, veuillez consulter le document CX/RVDF 23/26/8¹.
2. Les membres du Codex et observateurs sont invités à présenter des observations en réponse à cette lettre circulaire² afin de faciliter l'examen de cette question lors de la prochaine session du CCRVDF.

DEMANDE D'OBSERVATIONS

3. Les membres et observateurs du Codex sont invités à présenter des observations générales et spécifiques sur l'approche proposée (critères et procédures) pour établir des niveaux d'action pour les résidus de médicaments vétérinaires dans les produits provenant d'animaux non cibles liés au transfert accidentel et inévitable de médicaments vétérinaires dans l'alimentation animale non cible tel que décrit dans le document CX/RVDF 23/26/8, Annexe I, Partie I sur la base des données, informations et analyses présentées dans la Partie II dudit document.
4. De plus, les membres du Codex et observateurs sont invités à formuler des observations sur les questions suivantes:
 - Q4. Quelle approche devrait être utilisée pour estimer le niveau de transfert des médicaments vétérinaires dans l'alimentation animale qui ne sont pas destinés à des animaux cibles dont les résidus (du médicament vétérinaire) ne devraient pas apparaître dans les animaux cibles (par exemple, taux de transfert hypothétiques, niveaux de résidu les plus élevés dans les aliments produits dans les usines d'aliments pour animaux, etc.)?
 - Q5. Quelles hypothèses devraient être formulées lors du calcul des TF?
 - Q6. Quelle importance devrait être accordée aux données de suivi lorsque des données de suivi pertinentes sont disponibles?
 - Q7. Quelle approche devrait être adoptée pour déterminer un ratio MR:TR (résidu marqueur/ résidu total préoccupant sur le plan toxicologique ou microbiologique) approprié lorsqu'il n'existe aucune donnée radiomarkée spécifique pour une exposition par voie alimentaire, due au transfert de médicaments vétérinaires?
 - Q8. Existe-t-il d'autres considérations qui n'ont pas été prises en compte dans cette procédure d'évaluation des risques?
 - Q9. Les rôles et les responsabilités proposés sont-ils appropriés dans l'établissement de niveaux d'action?
 - Q10. Existe-t-il d'autres considérations qui n'ont pas été abordées dans les questions ci-dessus pouvant aider à l'examen de ce point.

ORIENTATIONS CONCERNANT LA PRÉSENTATION DES OBSERVATIONS

5. Les observations doivent être présentées dans le Système d'observations en ligne du Codex (OCS), par l'intermédiaire des Points de contact des membres du Codex et observateurs.
6. Les Points de contact des membres du Codex et observateurs peuvent accéder au système OCS et au document ouvert aux observations en sélectionnant "Entrer" dans la page "Mes révisions", disponible après avoir accédé au système.

¹ <https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/meetings/detail/fr/?meeting=CCRVDF&session=26>

² <https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/circular-letters/fr/>

<https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/committees/committee-detail/related-circular-letters/fr/?committee=CCRVDF>

7. Les Points de contact des membres du Codex et des organisations observatrices doivent fournir des propositions de changements et des observations/justifications sur un paragraphe spécifique (dans les catégories: rédactionnels, de fond, techniques et traduction) et/ou au niveau du document (observations générales ou observations récapitulatives). Des conseils supplémentaires sur les catégories et les types d'observations de l'OCS se trouvent dans les questions fréquentes de l'OCS (FAQs)³.
8. Des directives supplémentaires, y compris le Manuel de l'utilisateur et le guide succinct, sont disponibles sur le site du Codex⁴.
9. Les éventuelles questions sur le système OCS peuvent être adressées à Codex-OCS@fao.org.

³ http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/codexalimentarius/doc/OCS/Codex_OCS_FAQs_2017-11-06.pdf

⁴ <https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/ocs/fr/>